

**PROJET D'ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES CHARGE DES AFFAIRES MAGHREBINES
ET AFRICAINES**

**3^{ème} REUNION MINISTERIELLE A L'OCCASION DE LA 83^{ÈME} SESSION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTERPOL, MONACO DU 03 AU 07 NOVEMBRE 2014.**

**Thème N°02 : Donner à la coopération policière les moyens de fonctionner par
l'adoption de lois, de politiques générales, de technologies et de
techniques.**

**Messieurs les Ministres ;
Madame la Présidente d'Interpol ;
Monsieur le Secrétaire Général d'Interpol ;
Mesdames et messieurs les délégués ;
Honorable assistance.**

Il m'est particulièrement agréable, à l'occasion de la tenue de cette 3^{ème} réunion ministérielle de la 83^{ème} session de l'Assemblée Générale d'Interpol d'exprimer mes vifs remerciements aux autorités monégasques, pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui nous a été réservé ainsi que pour la parfaite organisation de cette rencontre historique marquée par la célébration du centenaire de notre prestigieuse organisation Interpol.

Avant d'aborder l'objet de mon intervention et au moment où nous célébrons cet événement ; permettez-moi de m'incliner devant la mémoire des policiers du monde entier victimes dans l'exercice de leurs nobles missions.

Je saisis également cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à Monsieur Ronald K.NOBLE, Secrétaire Général d'Interpol pour le travail remarquable accompli dans le développement et la modernisation d'Interpol, et je me réjouis des excellentes relations qui lient la Sûreté Nationale algérienne à l'Organisation Internationale de Police Criminelle/Interpol.

Les initiatives réciproques entreprises dans le cadre de la promotion de cette coopération policière internationale, traduisent notre attachement et notre engagement pour relever les défis sécuritaires communs que posent particulièrement la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

MINISTERIAL MEETING - PANEL #2.4 - ALGERIA

Ces défis majeurs communs appellent plus que par le passé, à plus d'initiatives et d'actions dans la prise en charge des préoccupations et attentes légitimes de nos concitoyens en matière de paix et de sécurité.

Dans ce contexte, les efforts que mènent jusqu'à présent la communauté internationale pour prévenir et combattre le terrorisme et le crime organisé ont atténué ses effets dévastateurs, à travers une coopération de plus en plus performante, une assistance soutenue des services en charge de la lutte et une entraide judiciaire qui se développe de jour en jour.

Notre participation à cette importante rencontre reflète notre conviction à œuvrer ensemble pour développer davantage une coopération policière fondée sur le partage d'expériences, la vulgarisation des meilleurs pratiques, l'échange d'expertises et la mise à profit de solutions novatrices face aux multiples défis sécuritaires.

L'Algérie qui s'inscrit dans cette vision, considère que le dialogue et la concertation entre les polices des pays membres d'Interpol sont les voies à même de développer davantage les stratégies de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

Mesdames et Messieurs ;

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour débattre de la thématique pertinente portant sur l'évolution, le développement de la coopération policière internationale, en vue d'apporter les réponses appropriées face aux menaces à la sécurité et à la paix sociale, actuelles et futures.

Ces menaces que représentent le terrorisme, le trafic d'armes et munitions, le trafic illicite de stupéfiants, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, la corruption, la piraterie maritime, la contrefaçon des médicaments, la criminalité de l'environnement, les faux documents et l'immigration illégale, ont transformé plusieurs régions à travers le monde en espace propice de non droit et d'insécurité.

Pour faire face à ces menaces, l'Algérie à travers ses institutions a adopté une stratégie évolutive fondée sur son riche capital expérience de lutte, sur le sacrifice de ses hommes et sur les acquis enregistrés dans son combat contre le terrorisme et le crime organisé.

Cette stratégie repose sur les axes prioritaires suivants :

- La professionnalisation et la modernisation des services de police et le développement de leurs capacités d'action, pour faire face à la criminalité sous toutes ses formes.

- La consolidation de la relation de confiance avec les citoyens en vue de leur contribution dans la préservation de la sécurité et de l'ordre public et du partenariat avec la société civile.

- Le développement et la promotion de la coopération bilatérale, multilatérale, au plan régional et internationale, dans le domaine judiciaire et sécuritaire.

MINISTERIAL MEETING - PANEL #2.4 - ALGERIA

-La mise en place de standards internationaux dans l'affermissement des principes de l'État de Droit et le respect des libertés et des droits fondamentaux.

Cette stratégie se trouve aujourd'hui intégrée dans un cadre gouvernemental concerté, à travers des programmes de développement socioéconomique, de renforcement de la protection des frontières et l'adaptation du dispositif normatif national aux instruments internationaux.

La contribution de l'Algérie dans la promulgation d'instruments internationaux en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée traduit une détermination indéfectible à œuvrer conjointement avec la communauté internationale pour relever les défis de la sécurité et de la stabilité à travers le monde.

La démarche algérienne intègre également la dimension régionale et internationale dans la lutte contre le terrorisme et les activités criminelles connexes, en axant les efforts en matière de coopération multiforme aussi bien avec les pays du voisinage qu'avec l'ensemble de la communauté internationale.

La participation substantielle de l'Algérie au renforcement des normes de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale à travers l'actualisation des dispositifs normatifs inhérents aux résolutions pertinentes notamment de l'Organisation Interpol et de l'ONUDC, reflète notre ferme conviction que la coopération internationale demeure un impératif visant à promouvoir notre engagement collectif pour le renforcement des capacités des institutions policières.

A ce titre, l'on retient le rôle actif de l'Algérie, ayant contribué à l'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution **2133** du 27 janvier 2014, relative au paiement de rançons, et qui fait référence au Mémoire d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançons par des terroristes, et ce dans le cadre des activités du Forum Global de Lutte Contre le terrorisme (CTGF).

Ceci permettra indéniablement de tarir les sources de financement du terrorisme et de surmonter les obstacles à la coopération internationale face aux menaces criminelles contemporaines engendrées par le terrorisme.

Mesdames et Messieurs ;

Un siècle après la naissance à Monaco du Concept d'Interpol en 1914, la coopération policière internationale demeure un élément clé et un atout majeur de nos réussites dans la lutte contre la criminalité transnationale et assure également le renforcement des partenariats avec les organisations et institutions internationales concernées.

Au lendemain de l'indépendance soit le 21 Août 1963, à l'occasion de la 32^{ème} session de l'Assemblée Générale d'Interpol tenue à Helsinki/Finlande, l'Algérie a adhéré au sein de l'Organisation Internationale de Police Criminelle– Interpol, comme elle s'est inscrite à travers la Sûreté Nationale aux plans stratégiques et programmes d'actions menés par l'Organisation d'Interpol.

MINISTERIAL MEETING - PANEL #2.4 - ALGERIA

La présence d'experts de la Police Algérienne au sein des instances d'Interpol dont le Comité Exécutif depuis l'année 1972 à ce jour, de délégués et de Vice-Président pour la région d'Afrique, témoigne de sa pleine adhésion à cette unique organisation policière mondiale.

A titre illustratif, en 1997 et 2013, l'Algérie a organisé deux conférences régionales sous l'égide d'Interpol, en présence d'experts de différents continents et autres organisations, où il a été procédé à l'adoption de plusieurs résolutions importantes visant notamment le renforcement de la coopération policière régionale et internationale.

Depuis l'adoption de la première stratégie régionale d'Interpol pour la région d'Afrique, des progrès indéniables ont été enregistrés dans la promotion de la coordination policière à l'échelle régionale, le développement et le renforcement des capacités de lutte, à travers les outils et les services fournis par Interpol, notamment l'assistance technique en matière de formation de la ressource humaine, qui représente un vecteur déterminant et prioritaire dans la transformation qualitative de la sécurité intérieure.

Préoccupés par les effets du terrorisme et de la criminalité transnationale et leurs impacts sur la bonne gouvernance, le développement économique et social et la paix et la sécurité, l'Algérie a toujours plaidé pour une approche globale et intégrée dans les stratégies à mettre en œuvre, pour mieux appréhender et combattre la criminalité au niveau national et international.

En effet, l'initiative de l'Algérie, dans la création du mécanisme africain de coopération policière AFRIPOL constitue une valeur ajoutée à la coopération policière régionale et internationale et demeure un pilier majeur d'une nouvelle approche d'alliance stratégique africaine basée sur le renforcement de la coopération internationale, en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

AFRIPOL, s'avère donc le cadre approprié pour donner forme à cette dynamique et traduira notre volonté et détermination à lutter collectivement contre le terrorisme et la criminalité organisée qui affectent les efforts de développement et de bonne gouvernance déployés dans nos pays respectifs.

Ce mécanisme de coopération policière permettra aux polices africaines d'agir non seulement de manière plus active et plus harmonisée au niveau du continent mais également de se constituer solidairement en partenaire actif auprès de la communauté internationale engagée dans la lutte globale contre le terrorisme et la criminalité organisée et notamment l'Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime (ONUDC), Interpol ainsi que les autres organisations concernées.

Honorable assistance

Nous nourrissons la même ambition dans la promotion et le développement de la coopération internationale face aux menaces hybrides, aux alliances des organisations criminelles, à la complexité de leurs actions et modes opératoires qui ont progressivement élargies leurs champs d'actions à l'échelle continentale et internationale, en exploitant les conditions socioéconomiques difficiles, en tirant profit des conflits armés, de la vulnérabilité des frontières et de l'accès aisé aux nouvelles technologies.

MINISTERIAL MEETING - PANEL #2.4 - ALGERIA

Une dynamique internationale mobilisatrice et fédératrice de nos énergies, nos expertises et expériences, dans une démarche solidaire et concertée en vue d'atteindre nos aspirations collectives en matière de sécurité, s'avère incontournable.

En conclusion, permettez-moi de réitérer mes vifs remerciements aux autorités monégasques et à l'Organisation d'Interpol pour nous avoir réunis en vue de débattre d'un segment primordial dans les stratégies de lutte contre les menaces criminelles transnationales. Je demeure convaincu que nos réflexions respectives constitueront indéniablement des éléments référentiels dans les programmes d'actions d'Interpol actuels et futurs en vue de promouvoir davantage la coopération internationale en matière de police.

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.